

CONTACTS

- Mail : vae@univ-lille.fr
- **Campus Pont de Bois** - Bureau A1660 - Bâtiment A - Rue du Barreau - 59653 Villeneuve d'Ascq - Niveau 1 (forum -1)
 - Tél. : +33 (0)3 20 41 72 72
 - Métro ligne 1 : Pont de Bois
- **Campus Santé** - 1 rue du Professeur Laguesse - 59000 Lille
 - Tél. : +33 (0)3 20 62 15 59
 - Métro ligne 1 : CHU - Eurasanté
- **Campus Cité scientifique** - Bâtiment B6 - Rue Élisée Reclus - 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
 - Tél. : +33 (0)3 62 26 87 00
 - Métro ligne 1 : 4 Cantons - Stade Pierre Mauroy
- <http://formation-continue.univ-lille.fr/>



Pour plus d'informations sur l'offre des formations proposée par la Formation continue et de l'alternance de l'Université de Lille, consultez :

- <http://formation-continue.univ-lille.fr/>

ACCOMPAGNEMENT

Direction de la Formation Continue et de l'Alternance (DFCA)

Vous souhaitez vous reconverter, enrichir ou actualiser vos compétences, redonner de l'élan à votre carrière professionnelle ? La DFCA vous accueille quel que soit votre statut : salarié-e, demandeur-euse d'emploi, apprenant-e, retraité-e, ... et vous propose une offre de formation diplômante, qualifiante et/ou certifiante du bac à bac +8. Nos experts sont là pour vous accompagner tout au long de votre projet.

Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation (SUAIO)

Informations, conseils et accompagnement, orientation et réorientation. Entretiens personnalisés.

- **Campus Pont de Bois** - Maison de l'étudiant - rue du Barreau - 59653 Villeneuve d'Ascq - Niveau 2 (forum)
 - Tél. : +33 (0)3 20 41 62 46
- **Campus Moulins-Ronchin** - Bâtiment C - 1 place Déliot - 59024 Lille Cedex - Rez de Chaussée
 - Tél. : +33 (0)3 20 96 52 80
- **Campus Cité scientifique** - Bâtiment SUP SUAIO - Avenue Paul Langevin - 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex - Rez de Chaussée
 - Tél. : +33 (0)3 20 05 86 72 ou +33 (0)3 20 05 87 49
- <https://www.univ-lille.fr/etudes/sinformer-sorienter/etre-accompagne>

Responsable de la rédaction : FCA - Maquette et réalisation : Service Communication - Impression : Imprimerie Université de Lille - Document non contractuel - Imprimé en 2020
N° du SIRET : 130 023 583 00011 - N° de l'APE : 854ZZ - N° de déclaration d'activité : 32 59 09494 59. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Université de Lille. Formation continue et alternance (FCA)

Formation continue
et alternance

VAE

TRANSFORMEZ VOTRE
EXPÉRIENCE EN DIPLÔME !

VALIDATION
DES ACQUIS DE
L'EXPÉRIENCE



OBJECTIFS DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La VAE, créée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, permet une reconnaissance universitaire officielle des compétences acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole.

PUBLIC VISÉ

Elle concerne toute personne engagée dans la vie active et ayant exercé une activité salariée ou bénévole.

Le candidat à la validation des acquis de l'expérience doit pouvoir justifier d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec le diplôme visé.

L'UNIVERSITÉ VOUS ACCOMPAGNE

Nos conseillers vous accueillent et vous informent sur la démarche de validation :

- ils vous accompagnent dans votre projet ;
- ils analysent la pertinence de votre validation des acquis de l'expérience ;
- ils vous conseillent sur le choix du diplôme (université ou autre certificateur) ;
- ils vous orientent vers d'autres démarches : bilan de compétences, reprise d'études ;
- ils vous informent sur les possibilités de financement.

DÉMARCHE À SUIVRE

La VAE demande une démarche volontaire et un réel investissement personnel du candidat.

PREMIÈRE ÉTAPE : ACCUEIL - INFORMATION - ORIENTATION

Un conseiller vous informera sur :

- les différents modes de certification ;
- la procédure ;
- les diplômes en relation avec votre projet professionnel délivrés par l'Université de Lille.

DEUXIÈME ÉTAPE : CONSTITUTION DU DOSSIER

Ce dossier se compose de :

- votre présentation personnelle ;
- votre parcours de formation initiale et continue ;
- votre parcours professionnel avec une description détaillée des fonctions exercées et des tâches effectuées ;
- vos activités extra-professionnelles (si elles entrent dans le cadre des acquis de l'expérience que vous souhaitez valider).

TROISIÈME ÉTAPE : DOSSIER DE VALIDATION

Son objectif est de mettre en lien vos compétences et celles attendues à l'issue du diplôme visé. Il demande un travail de réflexion et d'analyse.

Un conseiller et un enseignant vous aideront à constituer ce dossier.

QUATRIÈME ÉTAPE : JURY

Un jury de validation étudiera votre dossier et s'entretiendra avec vous. Le jury de validation décidera :

- soit de l'attribution de la totalité du diplôme ;
- soit d'une attribution partielle. Dans ce cas, il vous indiquera les compléments que vous avez à effectuer pour obtenir le diplôme dans sa totalité.

TARIF

- 1 700 € (accompagnement et jury)
+ droits d'inscription à l'université

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Compte personnel de formation (CPF)
- Plan de développement des compétences de l'entreprise
- Pôle emploi ou Conseil régional (prise en charge des demandeurs d'emploi) : chèque VAE, Pass VAE
- Financement personnel



VAE ET VAPP : QUELLE DIFFÉRENCE ?

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Elle permet à une personne engagée dans la vie active d'obtenir, sur la base de son expérience, tout ou partie d'un diplôme sans nécessairement reprendre ses études.

LA VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS

C'est un principe de dispense. Elle permet d'intégrer une formation sans avoir le(les) titre(s) ou diplôme(s) requis. Elle permet également de réduire ou d'individualiser son parcours de formation en étant dispensé d'une partie du programme. Il est nécessaire de justifier d'une expérience professionnelle significative.